

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFPE 180 Subvention (695.696 euros) et convention avec l'Association des Cités du Secours Catholique (20e) pour la création d'un multi-accueil au 42, rue Orfila (20e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association des Cités du Secours Catholique (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association des Cités du Secours Catholique ayant son siège social 72, rue Orfila (20e), pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'investissement de six cent quatre-vingt quinze mille six cent quatre-vingt seize euros (695.696 euros) est allouée à l'Association des Cités du Secours Catholique (n° SIMPA 29981, numéro de dossier 2018-08335) pour la création d'un multi-accueil au 42, rue Orfila (20e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 204, nature 20422, fonction 4, du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2018 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO